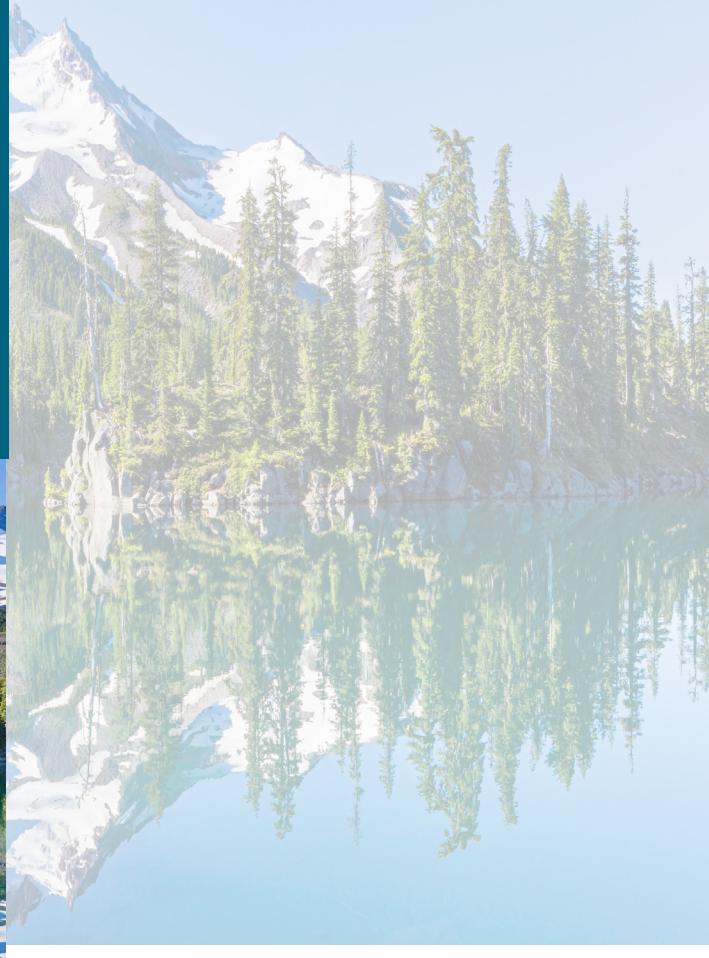


ATHENA BOOST 3

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.



Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance S.A. (l'« Emetteur »), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis (le « Garant » ; Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+(¹)). L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant.

ATHENA BOOST 3 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 7 ans et 6 mois en l'absence de remboursement automatique anticipé.** L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance⁽²⁾ ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé⁽²⁾.
- Période de commercialisation : du 14 novembre 2025 (9h00 CET) au 17 décembre 2025 (12h00 CET) pour une souscription dans le cadre d'un compte-titres et du 14 novembre 2025 (9h00 CET) au 12 décembre 2025 pour une souscription dans le cadre d'une assurance-vie.** La Période de commercialisation peut être close à tout moment. Attention, la présente Période de commercialisation doit tenir compte du délai de réflexion de 3 jours ouvrés dont bénéficie tout potentiel investisseur à ce titre de créance, dont la présentation ferait suite à un acte de démarchage bancaire et financier. Le Conseiller Meeschaert Gestion Privée ne peut en effet recueillir ni les ordres ni les fonds de la part de l'investisseur sur ces titres avant l'expiration de ce délai.
- Éligibilité : contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite et comptes-titres.** La présente brochure décrit les caractéristiques d'**ATHENA BOOST 3** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.** **Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**

- Code ISIN : FR00140144G4**

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Ingénierie financière



Distribution



VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

En quelques mots

ATHENA BOOST 3 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Une exposition à la performance d'un panier équipondéré constitué de 8 actions européennes (nommé ci-après le « Panier équipondéré ») : Infineon Technologies AG, Nordea Bank Abp, Publicis Groupe SA, Capgemini SE, Cie de Saint-Gobain SA, AXA SA, ASML Holding NV, Schneider Electric SE. Ces cours sont calculés dividendes non réinvestis.
- À partir de la fin du 10^e mois, un remboursement automatique anticipé de 103,00 % du Capital Initial majoré d'un gain de 2,50 %⁽¹⁾ par période de 5 mois écoulée, si le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à une Date d'Évaluation⁽³⁾.
- À l'échéance des 90 mois (7 ans et 6 mois), en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - Un remboursement de 103,00 % du Capital Initial augmenté d'un gain final de 45,00 %⁽¹⁾, soit 2,50 % par période de 5 mois écoulée, si le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Évaluation Finale⁽³⁾.
 - Un remboursement du Capital Initial⁽¹⁾, si le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ et supérieur ou égal à 75,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Évaluation Finale⁽³⁾.
 - Une perte en capital partielle ou totale, si le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 75,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Évaluation Finale⁽³⁾.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance ATHENA BOOST 3, soit 1 000 euros. À toutes les Dates d'Évaluation du Panier équipondéré mentionnées, les actions composant le Panier équipondéré sont prises en compte à leur cours de clôture. **Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables**, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. **Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation.** Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros au 19 décembre 2025 jusqu'à la Date d'Échéance (le 27 juin 2033) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 19 décembre 2025 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie, de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie et de retraite), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure.

La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance **ATHENA BOOST 3**, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

⁽¹⁾Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure, de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

⁽²⁾Pour le détail de la détermination du Niveau Initial du Panier équipondéré, voir en page 4.

⁽³⁾Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.



Avantages / Inconvénients

► Avantages



- De la fin du 10^e mois à la fin du 85^e mois, si à une Date d'Évaluation⁽¹⁾, le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾, l'investisseur bénéficie d'un mécanisme de remboursement automatique anticipé, et récupère 103,00 % de son Capital Initial majoré d'un gain de 2,50 %⁽³⁾ par période de 5 mois écoulée depuis la Date d'Évaluation Initiale⁽¹⁾ soit 6,00 % par année écoulée (TRA brut maximum de 9,45 %⁽⁴⁾).
- À l'échéance des 90 mois, si ATHENA BOOST 3 n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, l'investisseur récupère 103,00 % de son Capital Initial augmenté d'un gain final de 45,00 %⁽³⁾, soit 2,50 % par période de 5 mois écoulée.
- À l'échéance des 90 mois, si ATHENA BOOST 3 n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un remboursement de l'intégralité de son Capital Initial⁽³⁾, si le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ et supérieur ou égal à 75,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾.

► Inconvénients



- ATHENA BOOST 3 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau du Panier équipondéré est inférieur à 75,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾). La valorisation d'ATHENA BOOST 3 à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau du Panier équipondéré autour du seuil de 75,00 % et de 100,00 % de son Niveau Initial⁽²⁾.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut durer de 10 mois à 90 mois.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 2,50 %⁽³⁾ par période de 5 mois écoulée depuis la Date d'Évaluation Initiale⁽¹⁾ et au versement de 103,00 % du Capital Initial en cas de remboursement automatique anticipé ou à l'échéance. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse du niveau du Panier équipondéré (Effet de Plafonnement du Gain).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant le Panier équipondéré.

► Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure). Le titre de créance ATHENA BOOST 3 est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque lié au sous-jacent** : Le remboursement du capital dépend de la performance du sous-jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le sous-jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du sous-jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à certains événements affectant les sous-jacents** : En cas de survenance de certains événements affectant l'émetteur du sous-jacent ou le sous-jacent (tels qu'une fusion, une offre publique, l'ouverture d'une procédure collective ou la radiation de la cote), l'Émetteur pourrait, entre autres, rembourser de manière anticipée l'intégralité des titres de créance à leur juste valeur de marché, valeur qui pourrait être inférieure au montant de remboursement initialement prévu. Dans ce cas les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial.

⁽¹⁾Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾Pour le détail de la détermination du niveau du Panier équipondéré, voir en page 4.

⁽³⁾Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement de l'Émetteur et d'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement final.

⁽⁴⁾Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

Mécanisme de remboursement

► Détermination du Niveau Initial du Panier équipondéré

Le Niveau Initial du Panier équipondéré est égal à 100,00 % à la Date d'Évaluation Initiale⁽¹⁾. Le niveau du Panier équipondéré est égal à la somme pondérée de la performance de chacune des actions. La performance de chaque action correspond à son cours de clôture observé à une Date d'Évaluation⁽¹⁾ divisé par son cours de clôture constaté à la Date d'Évaluation Initiale⁽¹⁾, soit le 19 décembre 2025. Chaque action représente un poids identique dans le calcul du Niveau Initial du Panier équipondéré (soit 12,50 %).

► Mécanisme de remboursement automatique anticipé du 10^e mois au 85^e mois

De la fin du 10^e mois au 85^e mois, si à une Date d'Évaluation⁽¹⁾ le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à 100,00 % son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante⁽¹⁾ :

103,00 % de son Capital Initial
+
un gain de 2,50 % par période de 5 mois écoulée, soit 6,00 % par année
(soit un TRA brut⁽³⁾ maximum de 9,45 %⁽⁵⁾)
(soit un TRA net⁽⁴⁾ maximum de 8,36 %⁽⁶⁾)

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est activé **ATHENA BOOST 3** s'arrête ; sinon le titre de créance continue.

► Mécanisme de remboursement à l'échéance des 7 ans et 6 mois (90 mois)

À la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le 20 juin 2033, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe une dernière fois le niveau du Panier équipondéré.

Cas favorable

Si le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à 100,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 27 juin 2033 :

103,00 % de son Capital Initial
+
Un gain final de 45,00 %, soit 6,00 % par année écoulée
(soit un TRA brut⁽³⁾ maximum de 5,35 %)
(soit un TRA net⁽⁴⁾ maximum de 4,29 %)

Cas médian

Si le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 100,00 % son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 75,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 27 juin 2033 :

Le Capital Initial
(soit un TRA brut⁽³⁾ de 0,00 %)
(soit un TRA net⁽⁴⁾ de -1,00 %)

Cas défavorable

Si le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 75,00 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit⁽²⁾ le 27 juin 2033 :

Le Capital Initial diminué de la performance négative du Panier équipondéré

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau du Panier équipondéré. **Cette perte en capital peut être partielle ou totale.**

(soit un TRA brut⁽³⁾ strictement inférieur à -3,75 % et un TRA net⁽⁴⁾ strictement inférieur à -4,71 %)

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 7).

⁽²⁾ Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

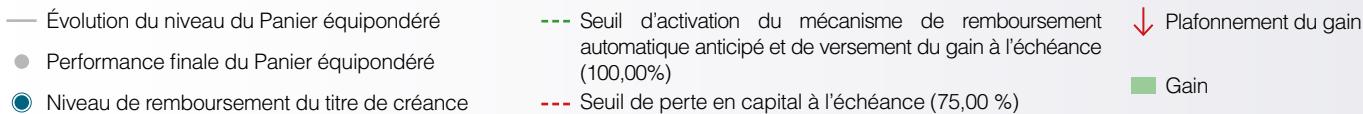
⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de retraite ou de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽⁴⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

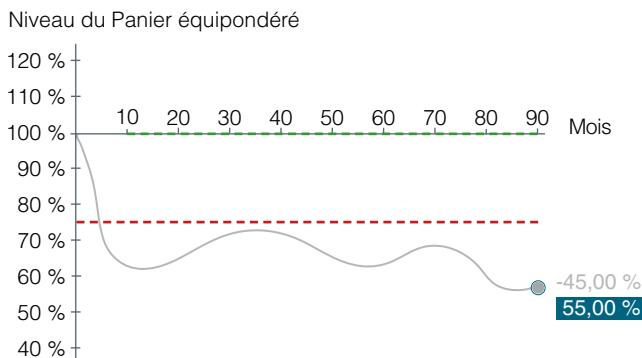
⁽⁵⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 8,00 % à la 1^{re} Date de Remboursement Automatique Anticipé (le 26 octobre 2026).

Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le fonctionnement du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.



► Scénario défavorable : Forte baisse du Panier équipondéré à la Date d'Évaluation Finale (supérieure à 25,00 %)



- À chaque Date d'Évaluation⁽¹⁾, le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau du Panier équipondéré est égal à 55,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 45,00 %) : l'investisseur reçoit, à la Date d'Échéance⁽¹⁾, 55,00 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à la performance négative du Panier équipondéré, soit une perte de 45,00 %.

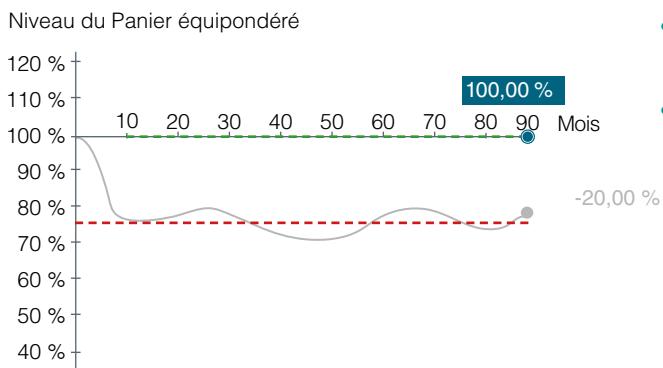
Remboursement final : 55,00 % du Capital Initial

TRA brut⁽²⁾ : -7,64 % (identique à celui du Panier équipondéré⁽⁴⁾)

TRA net⁽³⁾ : -8,56 %

Dans le cas défavorable où le niveau du Panier équipondéré baîsserait de plus de 25,00 % à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, la perte en capital serait supérieure à 25,00 % du Capital Initial, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

► Scénario médian : Baisse modérée du Panier équipondéré à la date d'Évaluation Finale (inférieure ou égale à 25,00 %)



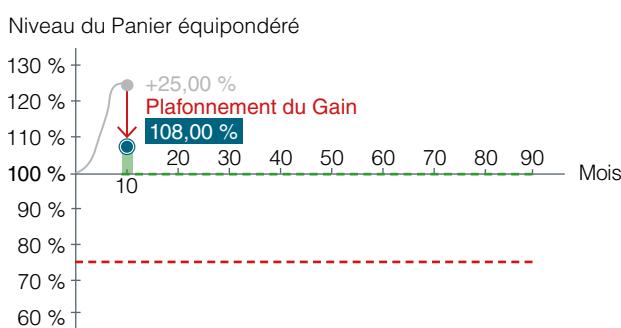
- À chaque Date d'Évaluation⁽¹⁾, le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 100,00 % de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, le niveau du Panier équipondéré est égal à 80,00 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 20,00 %) : l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la performance négative du Panier équipondéré à l'échéance.

Remboursement final : 100,00 % du Capital Initial

TRA brut⁽²⁾ : 0,00 % (contre -2,92 % pour le Panier équipondéré⁽⁴⁾)

TRA net⁽³⁾ : -1,00 %

► Scénario favorable : Forte hausse du Panier équipondéré dès la fin du 10^e mois (Plafonnement du gain)



- À la 1^{re} Date d'Évaluation⁽¹⁾, au 10^e mois, le niveau du Panier équipondéré est égal à 125,00 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit, à la 1^{re} Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽¹⁾, 103,00 % de son Capital Initial augmenté d'un gain de 2,50 % par période de 5 mois écoulée. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle du niveau du Panier équipondéré (Effet de Plafonnement du Gain).

Remboursement anticipé : 108,00 % du Capital Initial

TRA brut⁽²⁾ : 9,45 % (contre 29,94 % pour le Panier équipondéré⁽⁴⁾)

TRA net⁽³⁾ : 8,36 %

Information importante : la valorisation d'**ATHENA BOOST 3** en cours de vie peut évoluer indépendamment du niveau du Panier équipondéré et connaître des fluctuations en particulier aux Dates d'Évaluation⁽¹⁾, si le niveau du Panier équipondéré est proche de 100,00 % de son Niveau Initial, et à la Date d'Évaluation Finale⁽¹⁾, s'il est proche de 75,00 % et 100,00 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau et de la volatilité du Panier équipondéré, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽³⁾ Dans l'ensemble des scénarios présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, ou net de droit de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00 % par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

⁽⁴⁾ Hors prise en compte des dividendes éventuels détachés par les actions.

Présentation du panier d'actions

Cette sélection a été établie par le distributeur Meeschaert Gestion Privée.

Action Infineon Technologies AG : Infineon Technologies AG conçoit, fabrique et vend des semi-conducteurs, semi-conducteurs de puissance, microcontrôleurs, contrôleurs de sécurité, produits de radiofréquence et capteurs. Elle vend ses produits aux secteurs de l'automobile, de la fabrication, des communications et de l'électronique de sécurité et grand public. Le cours de l'action Infineon Technologies AG est accessible sur le site <https://live.euronext.com/en/product/equities/de0006231004-bgem> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Action Nordea Bank Abp : Nordea Bank Abp propose des services bancaires, financiers et de conseil connexes, financement et dépôt, épargne et gestion d'actifs, ainsi que des produits d'assurance, services d'investissement, négociation de titres, gestion de trésorerie et banque mobile. Ses clients sont des particuliers, des entreprises, des institutions et le secteur public dans les pays nordiques. Le cours de l'action Nordea Bank Abp est accessible sur le site <https://live.euronext.com/en/product/equities/fi4000297767-bgem> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Action Publicis Groupe : Publicis Groupe est un groupe de communication. L'entreprise est spécialisée dans les données, les médias, le conseil, la technologie et l'intelligence artificielle. Ses clients sont dans le monde entier. Le cours de l'action Publicis Groupe est accessible sur le site <https://live.euronext.com/en/product/equities/fr0000130577-xpar> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Action Capgemini : Capgemini offre des services IT dans le monde entier aux secteurs suivants : aérospatiale, défense, automobile, santé, sciences de la vie, télécom, médias et divertissement. Elle offre, entre autres, des solutions logicielles mobiles, de gestion des opérations et de chaîne logistique, de sous-traitance, d'infonuagique, de finance, de conseil et d'ingénierie. Le cours de l'action de Capgemini est accessible sur le site <https://live.euronext.com/en/product/equities/fr0000125338-xpar> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Action Compagnie de Saint-Gobain SA : Compagnie de Saint-Gobain fabrique des produits en verre et matériaux de construction, verres plats, produits d'isolation, céramiques, plastiques, abrasifs, matériaux de construction pour façades et toiture, mortiers industriels et produits de canalisation. Ses clients sont dans le monde entier. Le cours de l'action Compagnie de Saint-Gobain est accessible sur le site <https://live.euronext.com/fr/product/equities/fr0000125007-xpar> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Action AXA SA : AXA SA est une compagnie d'assurance qui fournit également des services financiers. La société offre des produits d'assurance vie et non vie, d'épargne et de retraite ainsi que des services de gestion d'actifs. AXA est présente sur les marchés domestiques et internationaux. Le cours de l'action AXA SA est accessible sur le site <https://live.euronext.com/en/product/equities/fr0000120628-xpar> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Action ASML Holding NV : ASML Holding N.V. développe, produit et vend du matériel de fabrication de semi-conducteurs, notamment des machines pour la production de puces par procédé lithographique. Elle a des clients dans le monde entier. Le cours de l'action ASML Holding N.V. est accessible sur le site <https://live.euronext.com/en/product/equities/nl0010273215-bgem> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Schneider Electric SE : Schneider Electric SE fabrique des produits électriques, chargeurs de voiture, produits de sécurité domestique et de contrôle d'accès, interrupteurs, capteurs, valves, disjoncteurs, câbles, accessoires, dispositifs de signalisation, fusibles, démarreurs et transformateurs. Elle a des clients dans le monde entier. Le cours de l'action Schneider Electric SE. est accessible sur le site <https://live.euronext.com/en/product/equities/fr0000121972-xpar> ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Des résultats peuvent être publiés pendant la période de commercialisation.

Sources : Bloomberg, Euronext au 6 novembre 2025.

► Performances des actions et du Panier équipondéré

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou performances simulées passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

Performances cumulées (dividendes non réinvestis)	1 an	4 ans	7,5 ans
Action Infineon Technologies AG	17,17 %	-18,63 %	50,42 %
Action Nordea Bank Abp	33,45 %	36,20 %	76,21 %
Action Publicis Groupe SA	-13,52 %	47,81 %	36,77 %
Action Capgemini SE	-21,02 %	-39,45 %	11,60 %
Action Cie de Saint-Gobain SA	-1,78 %	34,19 %	84,13 %
Action AXA SA	11,15 %	48,22 %	67,90 %
Action ASML Holding NV	48,50 %	26,62 %	468,07 %
Action Schneider Electric SE	2,11 %	55,48 %	219,85 %
Panier équipondéré	9,51 %	23,80 %	126,87 %

Source : Bloomberg, du 4 mai 2018 au 4 novembre 2025.

Caractéristiques principales

Code ISIN	FR00140144G4
Forme juridique	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Informations Importantes » de la présente brochure).
Émetteur	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Devise	Euro (€)
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.
Période de commercialisation	Du 14 novembre 2025 (9h00 CET) au 17 décembre 2025 (12h00 CET) pour une souscription dans le cadre d'un compte-titres et du 14 novembre 2025 (9h00 CET) au 12 décembre 2025 pour une souscription dans le cadre d'une assurance-vie. La Période de commercialisation peut être close à tout moment. Attention, la présente Période de commercialisation doit tenir compte du délai de réflexion de 3 jours ouvrés dont bénéficie tout potentiel investisseur à ce titre de créance, dont la présentation ferait suite à un acte de démarchage bancaire et financier. Le Conseiller Meeschaert Gestion Privée ne peut en effet recueillir ni les ordres ni les fonds de la part de l'investisseur sur ces titres avant l'expiration de ce délai.
Panier Equipondéré	Panier de 8 actions, hors prise en compte des dividendes éventuels détachés : - Infineon Technologies AG (ticker : IFX GY ; ISIN : DE0006231004) - Nordea Bank Abp (ticker : NDA FH ; ISIN : FI4000297767) - Publicis Groupe SA (ticker : PUB FP ; ISIN : FR0000130577) - Capgemini SE (ticker : CAP FP ; ISIN : FR0000125338) - Cie de Saint-Gobain SA (ticker : SGO FP ; ISIN : FR0000125007) - AXA SA (ticker : CS FP ; ISIN : FR0000120628) - ASML Holding NV (ticker : ASML NA ; ISIN : NL0010273215) - Schneider Electric SE (ticker : SU FP ; ISIN : FR0000121972)
Valeur Nominale	1 000 €
Prix d'Émission	100,00 % de la Valeur Nominale
Commission de distribution	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00 % du montant nominal des titres de créances placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres de créances. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.
Montant minimum d'investissement	20 000 EUR, si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou un compte-titre. 5 000 EUR, si le cadre d'investissement est un PER Meeschaert.
Durée d'investissement conseillée	7 ans et 6 mois
Date d'Émission	14 novembre 2025
Date d'Évaluation Initiale	19 décembre 2025
Niveau Initial	Le Niveau Initial du Panier équipondéré est égal à 100,00 % à la Date d'Évaluation Initiale.
Dates d'Évaluation	Le 19 ^e jour du mois de chaque période de 5 mois, ou le Jour de Bourse suivant si le 19 n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 19 octobre 2026 et jusqu'au 19 janvier 2033. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le cours de clôture du Panier équipondéré est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de Jours de Bourse fermés.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	Le 5 ^e jour ouvré suivant la Date d'Évaluation, à partir du 26 octobre 2026 et jusqu'au 26 janvier 2033. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
Date d'Évaluation Finale	20 juin 2033
Date d'Échéance	27 juin 2033
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
PéIODICITÉ de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1,00 %
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Titres de créance	Euronext Paris (cotation en continu)
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou retraite et comptes-titres

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec le ou les distributeurs qui commercialisent le produit **ATHENA BOOST 3**. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. Avant toute souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base de **ATHENA BOOST 3** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque/aux pertes potentielles lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres de créance décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **ATHENA BOOST 3** est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 5 juin 2025 par l'AMF sous le n° 25-198 (le « Prospectus de Base »), et des conditions définitives en date du 12 novembre 2025 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (le « Règlement Prospectus ») tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet d'Euronext Paris (<https://www.euronext.com/>), de Natixis (https://cib.natixis.com/Devnet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/343/PROGRAM_SEARCH, <https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR00140144G4/FT/DS>) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles auprès de Natixis 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres de créance offerts ou admis à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Ingénierie Financière



Société Anonyme à Conseil d'Administration -

Capital de 6 339 247 192 euros

Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France

RCS Paris n°542 044 524

Distribution



Enseigne de la société Financière Meeschaert

30 avenue Kléber 75016 Paris

Société anonyme au capital de 12 726 304 euros Société

agrée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de

Résolution RCS Paris B 342-857-273 Intermédiaire

d'assurances ORIAS 07 004 557 www.orias.fr

Date de rédaction de la brochure: 06/11/2025

